



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 3322

## Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur la politique de la ville. Le rapport de la Cour des comptes sur « La politique de la ville, une décennie de réformes » de juillet 2012, recommande à l'État de mobiliser les intercommunalités en les associant systématiquement aux contrats locaux. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris toute la mesure du constat opéré par la Cour des comptes dans son dernier rapport La politique de la ville : une décennie de réformes. Le Premier ministre a chargé le ministre délégué la ville d'engager les réformes nécessaires ; les principes et le calendrier de celles-ci sont précisés dans la feuille de route présentée en conseil des ministres le 22 août 2012. Pour appuyer cette démarche, une concertation nationale a été lancée. Elle rassemble environ 150 membres, représentant l'ensemble des acteurs locaux et nationaux concernés : élus, représentants de l'État, professionnels, associations, bailleurs, entreprises, personnalités qualifiées. Trois groupes de travail ont été constitués dont l'un porte précisément sur les modalités de gouvernance, de contractualisation et d'évaluation de la politique de la ville. Les premiers axes dégagés dans ce cadre mettent en avant le rôle prépondérant du niveau intercommunal en matière de solidarité entre les différents territoires de l'agglomération. Par ailleurs, une déclaration commune de l'État, des grandes villes et des agglomérations en date du 30 octobre présente 13 engagements pour la vitalité économique et la cohésion sociale de ces territoires. L'engagement n° 7 porte sur la politique de la ville. Il précise notamment que les contrats de ville de nouvelle génération regrouperont à l'échelle intercommunale les actions en faveur des habitants pour définir un véritable projet de territoire. L'ensemble de ces réflexions aboutira des propositions opérationnelles qui seront proposées dans le cadre d'un rapport remis par les co-présidents de la concertation au ministre le 31 janvier prochain. Un comité interministériel des villes se tiendra en février, qui, à l'occasion de la lecture de ce rapport, proposera les pistes de réforme pour la politique de la ville. Un projet de loi sera déposé au Parlement d'ici fin 2012.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3322

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Ville

**Ministère attributaire :** Ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 août 2012](#), page 4821

**Réponse publiée au JO le :** [29 janvier 2013](#), page 1132